EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

OBJET

Subventions aux Etablissements Scolaires d'Apprentissage

Séance du 09 Avril 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Neuf Avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, *Maire***

Présents : RAVET V. - MILLET D. – PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. – NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. – COLOMBET M. – CERQUEIRA C. FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – KILIC D . – OZDEMIR Y. – PERDRIX T. – DE MATOS C. – BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.
Absents : C. ARMETTA – K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD –

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER

Secrétaire de Séance : M. COLOMBET

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame Catherine NIOGRET informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des établissements scolaires accueillant des jeunes en apprentissage.

Elle propose que, comme la commune l'a toujours fait, des subventions soient attribuées aux seuls organismes d'apprentissage qui accueillent des jeunes âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire concernée soit 2023-2024 et habitant à Bellignat.

Elle propose d'attribuer la somme de 80 € par élève. Les demandes concernent :

- **Le Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain:** **2 élèves**
- **BTP CFA AIN:** **2 élèves**
- **MFR Balan:** **1 élève**
- **MFR – CFA Péronnas:** **1 élève**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de :
- 160 € au LPPRA
- 160 € à la BTP CFA AIN
- 80 € à la MFR Balan
- 80 € MFR-CFA Péronnas

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le compte 6574 du BP 2024

Le Secrétaire de séance,

M. COLOMBET

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240409-D_2024_04_09_15-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024